

**École Académique
de la Formation Continue**

Affaire suivie par :

Yannick CANS
Ingénieur de formation
Tél : 05 36 25 83 76
Mél : eafc-ing3@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 18 mars 2025

Le conseiller technique École inclusive de M. le Recteur
de l'académie de Toulouse

La directrice de l'École Académique
de la Formation Continue

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement (ou
responsables pédagogiques de sections
d'enseignement de second degré)

S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs des services de l'éducation
nationale

Objet : Appel à candidature auprès des enseignants du 2nd degré pour la formation CAPPEI 2025-2026

Références : décret n°2017-169 du 10 février 2017 - JO du 12 février 2017 – BOEN n°7 du 16 février 2017 ; arrêtés du 10 février 2017 portant organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et organisation de la formation professionnelle spécialisée, circulaire 2017-026 du 14 février 2017 parue au BOEN n°7 du 16 février 2017

Vademecum : « Se former et obtenir le CAPPEI »

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/43/9/Vademecum_CAPPEI_1248439.pdf

Rapport de jury – session 2024 : <https://www.ac-toulouse.fr/media/70196/download>

Les établissements du second degré accueillent en leur sein des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire qui nécessitent un accompagnement particulier. La prise en compte des besoins des élèves et la conception de situations d'apprentissage accessibles à tous relèvent des missions ordinaires de tout professeur. Toutefois, afin de permettre aux enseignants de développer des compétences professionnelles spécifiques et ainsi faire bénéficier ces élèves de parcours scolaires adaptés, une **formation préparant à l'examen du CAPPEI** est proposée aux enseignants du second degré.

La formation au CAPPEI se déroule sur 300 heures réparties sur 11 semaines, durant une année scolaire, à l'INSPÉ de Toulouse Saint-Agne. Modulaire, elle se compose d'un tronc commun complété de modules d'approfondissement et de professionnalisation dans l'emploi.

Pour l'année **2025-2026**, les modules d'approfondissement et de professionnalisation proposés concerteront la coordination d'une **ULIS**, l'enseignement en **UE d'EMS**, l'enseignement en **SEGPA**.

Les enseignants intéressés par la formation à l'examen du CAPPEI devront retourner la fiche de candidature (cf. PJ), accompagnée d'un curriculum vitae, avec avis explicite du chef d'établissement à eafc-ing3@ac-toulouse.fr et eafc@ac-toulouse.fr.

Nous les invitons à prendre connaissance du rapport de jury de la session 2024 qui leur permettra de mieux cerner les attendus de la certification.

La date limite de réception de toute candidature à l'EAFC est fixée au 12 mai 2025.

Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Les établissements seront informés début juin, après la commission d'examen des candidatures retenues.

Les enseignants retenus participeront à une préparation à la formation prévue du 23 au 25 juin 2025 à l'INSPÉ de Toulouse – site Saint-Agne. La journée du 26 juin se déroulera en distanciel.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens mis à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel...).

Les services de l'EAFC et le CT-Ecole inclusive restent à votre disposition pour toute question relative à cette certification.

**Le conseiller technique académique
Ecole inclusive**



Philippe MONTOYA

**La directrice de l'École Académique
de la Formation Continue**



Valérie TESTE